



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Délais d'obtention d'une date d'examen pour le permis de conduire

Question écrite n° 17388

Texte de la question

Mme Michèle Martinez attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur les délais d'obtention d'une date d'examen pour le permis de conduire. Le passage à la vie d'adulte est ponctué, pour la majorité des Français, par le passage du permis de conduire. Ce dernier est essentiel pour les compatriotes qui résident en milieu rural. Alors que l'obtention de ce sésame est pour certains une réelle nécessité, les délais pour obtenir une date d'examen ne facilitent rien. Dans certains départements, il faut compter jusqu'à 5 mois pour obtenir une date de passage et la nouvelle possibilité de passer son permis à 17 ans n'améliore en rien cette situation, puisque par conséquent, il y a plus de demande. Elle souhaite donc savoir quelles sont les solutions qu'il compte mettre en place afin de pallier ces manques de créneaux.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Martinez](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17388

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2024](#), page 3158

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)